Commission des comptes de campagne 2017 : démission d'un des rapporteurs dénonçant des «dysfonctionnements»

07/01/2018 à 10h53

La Commission des comptes de campagne a achevé l'examen des dépenses des candidats à l'Elysée. L'un des rapporteurs, dénonçant des «dysfonctionnements», a claqué la porte selon Le Parisien.

La commission, qui avait jusqu'au 8 janvier pour travailler, a achevé ses travaux de contrôle des comptes des onze candidats à la présidentielle 2017. Il y a une semaine, elle leur a transmis son verdict, pour l'heure tenu secret pour leur laisser le temps de déposer un éventuel recours au Conseil constitutionnel. Tout juste sait-on que Marine Le Pen a vu ses comptes validés. C'est aussi le cas pour Benoît Hamon. Début août, Julien Dray avait choqué au PS en exigeant un audit des dépenses du candidat socialiste, s'interrogeant sur un budget très salé – 15 millions d'euros, juste derrière Emmanuel Macron – pour un piètre score de 6,3 %. « Sur les comptes de Fillon, c'était un bordel sans nom », souffle un haut responsable des Républicains. « Vous devriez vous renseigner, il y a eu du schpountz sur certains comptes », achève une autre source.

Selon nos informations, la CNCCFP a été le théâtre d'une sérieuse explication de gravure. Le 20 novembre, le rapporteur chargé de vérifier les comptes d'un des cinq grands candidats, en l'occurence Jean-Luc Mélenchon, a claqué la porte, refusant

de cautionner de possibles irrégularités. **Il aurait, selon ses dires, décelé des dépenses litigieuses et se serait heurté au refus de la commission de tenir compte de toutes ses observations. Cet homme, qui a accepté de témoigner pour notre journal, pointe de « graves dysfonctionnements » au sein de la CNCCFP.** […]

Si les sommes en jeu ne sont pas démesurées (74,1 millions d'euros de dépenses pour les onze candidats, dont 16,7 millions d'euros pour le recordman Emmanuel Macron et 260 112 euros pour Jean Lassalle), l'affaire est très symbolique, car les dépenses présidentielles sont couvertes à 47,5 % par les contribuables. Lesquels ont encore en tête la présidentielle de 1995. **Vingt ans après, le socialiste Roland Dumas, qui présidait alors le Conseil constitutionnel, avait avoué avoir validé les comptes « manifestement irréguliers » d'Edouard Balladur et de Jacques Chirac.** Et ce, contre l'avis des rapporteurs chargés de l'instruction. Le juriste Jacques Robert s'était plaint dans nos colonnes d'avoir dû cautionner une « belle entourloupe ». Un risque potentiel que notre témoin n'a pas voulu courir. […]